

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-09-29-009**  
**Séance du 29 septembre 2021**

Date de convocation : 23 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210929.

**PRESENTS** : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Pascal JUSSEAUME, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Manon RIGOLLIER (procuration à Anne Fabiano)

**ABSENT EXCUSÉ** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Irène TOST

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoirs : 1

**Objet** : Installation d'un nouveau médecin

**Rapporteur** : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire rappelle que la médecine est libérale en France et que les maires n'ont pas, par principe, à intervenir dans ce domaine.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montluel a installé en 2018 un médecin généraliste, le Docteur Anca ARMENCEA, qui a très vite recueilli une très belle réputation de la part de sa patientèle.

Monsieur le Maire précise que la Commune a continué à tout mettre en œuvre pour accueillir un nouveau médecin généraliste sur le territoire de la Commune de Montluel afin de faciliter l'accès aux soins aux montluistes. Ces efforts se sont concrétisés par l'accueil en fin d'année 2020 du Docteur Cristina BONDICI.

C'est un nouveau médecin salarié du Centre d'échographie obstétricale et centre gynécologique du Marais, le Docteur Aurélie LEPINE qui s'installe sur la ville et qui assurera le nouveau le suivi gynécologique et pédiatrique de ces patients.

Il convient d'acter par délibération du Conseil Municipal les différents aspects financiers de l'aide à l'installation de nouveau médecin généraliste qui exercera son activité au sein du Centre d'échographie obstétricale et centre gynécologique du Marais – à Montluel, comme médecin salarié.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique et notamment l'article 1424-1

CONSIDERANT qu'il convient de lutter contre la désertification médicale et qu'il faut garantir aux administrés un accès au soin raisonnable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le principe d'une aide à l'installation d'un montant pouvant aller jusqu'à 3 000€ (versés à l'issue des trois premiers mois d'exercice, pour l'installation de Madame Aurélie LEPINE médecin salarié du Centre de santé du Marais ainsi que tout autre document à venir afférent à ce dossier ;
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette prime à l'installation du médecin (article 6745 du budget principal).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire

Romain DAUBIÉ